Image not found or type unknown

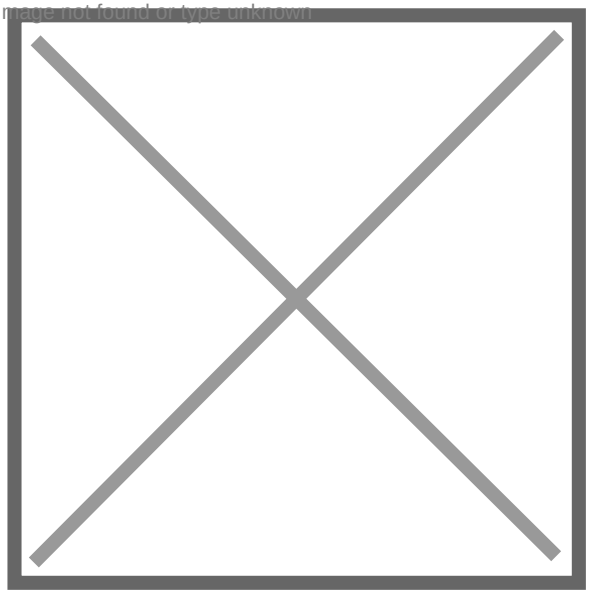

Bloquer de l'argent chez un huissier

Par **DELSERGIO**, le **06/04/2012** à **14:38**

Bonjour,

Je suis actuellement en instance de divorce, nous avons vendu notre maison, mais à perte, aujourd'hui il n'y a que moi qui paie tous les mois quelque chose pour notre ancienne maison, mon ex mari ne veux pas payer. Je voudrais savoir si je peux mettre l'argent que je donne tous les mois à l'organisme de crédit chez un huissier pour la bloquer car j'en ai marre qu'il n'y ai que mois qui paie. Et si oui combien cela coûte t-il ?

Merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **06/04/2012** à **16:50**

bjr,
vous avez emprunté étant marié avec une clause de solidarité.
donc il est normal que si un des emprunteurs ne paie pas la banque se retourne contre le co-emprunteur solidaire.
mettre l'argent chez un huissier ne sert à rien car votre créancier veut son argent, il n'est pas concerné par les problèmes avec votre mari.
menacez votre mari de faire comme lui et de cesser de payer.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés